



Grenoble, le 23 NOV. 2018

PASCALE FRERY
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS SOCIALES
Réf : RH-RS/DGRH/GNT/EBK/2018-1566
Affaire suivie par :
☎ : 04.57.04.27.29

Monsieur Jean-Philippe MOUTARDE

7 rue Commandant DEBELLE
38000 GRENOBLE

Lettre recommandée avec A.R

Monsieur,

Vous avez été engagé à la Ville de Grenoble en qualité d'animateur périscolaire horaire au sein du service Education jeunesse secteur 2-5 du 3 septembre 2018 au 31 décembre 2018.

A la suite de divers manquements professionnels, Madame MARTINETTO, directrice de l'Education jeunesse, vous a demandé, à deux reprises, de vous présenter à un entretien afin d'apporter des explications sur les faits qui vous étaient reprochés. Vous avez refusé de vous présenter à cet entretien.

Un courrier du 19 novembre 2018 relatant cette situation vous a été adressé.

Je vous informe par conséquent que votre engagement ne sera pas renouvelé au-delà du 31 décembre 2018.

Vous disposez en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent ~~courrier pour déposer un recours devant le tribunal administratif de Grenoble. Dans ce même~~ délai, vous pouvez également déposer un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pascale FRERY

Copie : Maud TAVEL, Pascale MARTINETTO, Cédric GUILLET-CAILLAU